S/2005/400 **Nations Unies**



Conseil de sécurité

Distr. générale 20 juin 2005 Français Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée

I. Introduction

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 1320 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 15 septembre 2000, et rend compte de l'évolution du processus de paix depuis la publication de mon rapport daté du 7 mars 2005 (S/2005/142). Il décrit également les activités de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pendant la période considérée. Le mandat actuel de la Mission vient à expiration le 15 septembre 2005.

II. Situation dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et coopération avec les parties

- 2. Malgré des incidents sporadiques décrits plus loin dans le présent rapport, la situation dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes est, de manière générale, restée calme et stable. Les Forces armées éthiopiennes ont maintenu le dispositif que j'ai décrit dans mon dernier rapport et qu'elles continuent de qualifier de purement défensif. Pour sa part, l'Érythrée a continué de considérer le déploiement actuel des forces éthiopiennes comme une provocation. Aucun mouvement ou redéploiement important des forces érythréennes n'a été observé, à l'exception d'activités d'entraînement assez restreintes dans des zones proches de la zone de sécurité temporaire. J'appelle de nouveau le Gouvernement éthiopien à redéployer ses troupes en dehors des zones adjacentes à la frontière sud de la zone de sécurité temporaire, afin de rétablir un niveau de confiance permettant de maintenir la stabilité dans les zones frontalières.
- Au cours de la période considérée, les parties ont fait preuve d'un niveau de coopération qui a permis à la MINUEE de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, à savoir observer et surveiller l'activité dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes et en rendre compte. Les autorités militaires éthiopiennes ont donné à la MINUEE des indications détaillées sur leurs positions actuelles. De leur côté, les autorités érythréennes ont fait preuve du même niveau de transparence. Les 3 et 10 mars, elles ont invité le commandant des Forces de la MINUEE à se rendre sur leurs positions dans le secteur est et le secteur ouest, respectivement, afin de prouver qu'aucun redéploiement n'avait été effectué dans ces zones, face à des mouvements du côté éthiopien.

- 4. Le nombre d'incidents de franchissement des frontières est resté, de manière générale, le même, la plupart étant liés à du bétail volé ou égaré par des particuliers. On a signalé trois cas d'échange de coups de feu entre des hommes armés présumés éthiopiens et les milices érythréennes les 9, 11 et 26 avril, tous dans le secteur est. Ces incidents se sont soldés par la mort de quatre Éthiopiens et d'un milicien érythréen. La MINUEE a enquêté et continué de suivre la situation de près.
- 5. En dépit des incidents mentionnés ci-dessus, l'intégrité de la zone de sécurité temporaire a été dans l'ensemble maintenue. Toutefois, comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, l'absence de tout progrès propre à sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve signifie que la stabilité militaire demeure réellement menacée, situation que n'arrangent guère les propos hostiles que les parties continuent d'échanger.

Liberté de circulation

- 6. Le climat de coopération entre la MINUEE et les parties s'étant amélioré, les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la MINUEE dans l'exercice de son mandat ont diminué. Il en reste cependant certaines qui ne sont pas négligeables. Du côté érythréen, les patrouilles de la MINUEE dans les zones adjacentes à la zone de sécurité temporaire ont continué de voir leur liberté de circulation entravée. En outre, la route Asmara-Keren-Barentu demeure fermée à la MINUEE. Pour l'heure, rien ne donne à penser qu'elle sera rouverte dans un avenir proche. J'appelle de nouveau le Gouvernement érythréen à revenir sur sa décision en rouvrant cet axe d'approvisionnement important et à lever les restrictions à la liberté de circulation des patrouilles de la MINUEE dans les zones adjacentes à la zone de sécurité temporaire. Du côté éthiopien, le personnel de la Mission s'est également heurté à des restrictions dans le sous-secteur est. J'appelle également le Gouvernement éthiopien à lever toutes ces restrictions, qui portent atteinte à la capacité opérationnelle de la Mission.
- 7. Pour ce qui est de la question des vols directs entre Asmara et Addis-Abeba, j'ai le regret de dire de nouveau que les aéronefs de la MINUEE doivent continuer de faire un détour par un pays tiers. Des progrès en la matière ont été faits du côté éthiopien, le Gouvernement ayant accepté que les aéronefs de la MINUEE assurent des vols directs. Cependant, on attend toujours la réponse des autorités érythréennes. J'appelle de nouveau le Gouvernement érythréen à se prononcer pour la reprise de ces vols directs avec toute la célérité voulue.
- 8. Dans un domaine connexe, le personnel de la MINUEE, dans l'exercice de son mandat ou dans ses activités quotidiennes légitimes, s'est heurté à d'autres obstacles allant d'arrestations et de détentions injustifiées aux restrictions imposées récemment au contingent de police militaire de la Mission dans la ville d'Asmara. De telles actions vont à l'encontre des privilèges et immunités accordés au personnel des Nations Unies en application des dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, ainsi que du modèle d'accord sur le statut des Forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement érythréen. Mon Représentant spécial continuera de demander au Gouvernement érythréen de respecter les privilèges et immunités du personnel de la Mission afin qu'il puisse s'acquitter de sa tâche.

Commission militaire de coordination

9. Depuis mon dernier rapport, la Commission militaire de coordination a tenu ses 29° et 30° réunions à Nairobi, le 15 mars et le 11 mai, respectivement. Lors de ces deux réunions, les deux parties ont accueilli avec satisfaction la prorogation du mandat de la MINUEE jusqu'au 15 septembre 2005 et ont discuté de la situation militaire actuelle dans une atmosphère cordiale. Les réunions ont également permis des échanges de vue ouverts sur des questions telles que les incidents de franchissement des frontières et les restrictions à la liberté de circulation du personnel de la MINUEE. Les deux parties ont exprimé la volonté de coopérer pleinement avec la Mission pour trouver des solutions à ces problèmes et se sont félicitées des réunions suivies de la Commission à l'échelon des secteurs.

Statut de la Mission et questions connexes

- 10. Au 9 mai 2005, l'effectif total de la composante militaire de la MINUEE était de 3 329 personnes, dont 3 031 soldats, 84 officiers d'état-major et 214 observateurs militaires (voir annexe II).
- 11. Conformément à la résolution 1560 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 14 septembre 2004, la restructuration de la Mission et la rationalisation de ses opérations ont commencé en décembre 2004 et se sont terminées à la fin de janvier 2005. La Mission a dans un premier temps estimé que le concept d'opérations révisé fonctionnait bien et qu'elle s'acquittait des tâches qui lui avaient été confiées. Le récent redéploiement des forces armées éthiopiennes plus près de la frontière sud de la zone de sécurité temporaire, et un regain de tension dans la zone, ont rendu nécessaires des activités de surveillance et d'observation accrues le long de la frontière, que la MINUEE assure dans la limite de ses moyens.

III. Commission du tracé de la frontière

12. Dans son dix-septième rapport, figurant dans l'annexe I, la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie a indiqué que, conformément au plan annoncé au paragraphe 32 de son seizième rapport, elle avait suspendu ses activités dans la zone. Il n'y a donc pas eu d'autres activités de tracé de la frontière.

IV. Élections nationales et régionales en Éthiopie

- 13. Des élections législatives ont eu lieu en Éthiopie le 15 mai et le scrutin a été décrit comme s'étant déroulé de manière généralement calme et pacifique dans tout le pays. Environ 25 millions d'électeurs y ont participé. Plus de 300 observateurs étrangers, y compris l'Union africaine, l'Union européenne et le Carter Centre, ont surveillé le processus électoral, et plus de 800 journalistes locaux et étrangers accrédités ont couvert l'événement.
- 14. Peu après le scrutin, des plaintes pour irrégularités ont été déposées par les partis d'opposition. Les résultats définitifs des élections n'ont pas pu être proclamés avant que ces plaintes aient été examinées et le report de l'annonce des résultats a provoqué quelques manifestations. Comme je l'ai fait observer dans ma déclaration du 8 juin, je condamne la violence qui s'est soldée par la mort d'un certain nombre de manifestants abattus par les forces de sécurité, et j'adresse un appel au calme à

toutes les parties. Il est indispensable pour la stabilité du pays que le Gouvernement éthiopien et les responsables de l'opposition fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour régler leurs différends par le dialogue et des moyens légaux. Aussi, les efforts déployés par la Commission électorale nationale éthiopienne pour enquêter sur les accusations de fraude électorale, avec la participation de toutes les parties concernées, doivent-ils être pleinement appuyés.

15. À ce propos, je me félicite de la déclaration conjointe faite le 10 juin par la coalition au pouvoir du Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien et les principaux partis d'opposition, la Coalition pour l'unité et la démocratie et les Forces démocratiques éthiopiennes unies, dans laquelle ils ont réaffirmé leur volonté de mener à bien le processus électoral dans un climat de paix et dans le plein respect de la volonté de la population de l'état de droit et des processus constitutionnels du pays.

V. Lutte antimines

- 16. Je constate avec inquiétude que, de mars à mai 2005, huit incidents causés par des mines ou des munitions non explosées ont été signalés dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes : un dans le secteur centre et sept dans le secteur ouest, qui ont fait un mort et huit blessés. Cette menace constante touche tous ceux qui vivent et travaillent dans la région et compromet le retour à la normalité pour les populations des deux pays. Quatre incidents de mines récemment posées sur des routes ont eu lieu dans les zones adjacentes, dans le secteur ouest, du côté éthiopien, sur une période de quatre semaines allant de la fin mars à la fin avril 2005. Cependant, comme il ne s'en est pas reproduit depuis la fin avril 2005, on considère qu'il peut s'agir d'un phénomène localisé sur une période de temps limitée. Dans ces conditions, ces incidents ne semblent pas constituer un retour général à la pose répandue de nouvelles mines dans tout le secteur ouest, comme cela s'est produit par le passé.
- 17. Le Centre de coordination de la lutte antimines de la MINUEE a continué de surveiller attentivement la menace que les mines terrestres et les munitions non explosées représentent dans tous les secteurs. Le 10 mai, il a publié une évaluation révisée des risques liés aux mines et aux munitions non explosées dans la zone de la Mission. Il a également continué de fournir à la Force de la MINUEE et aux observateurs militaires dans la zone de sécurité temporaire l'appui nécessaire en matière de lutte antimines.
- 18. Pendant la période à l'examen, les unités de déminage de la Force, ainsi que les entreprises commerciales engagées pour déminer les routes et mener des opérations de déminage intégrées, ont détruit 8 mines et 704 munitions non explosées, et déminé 1 385 156 mètres carrés de terres et 457 kilomètres de routes.
- 19. Les démineurs kényans de la Force ont continué de recevoir une formation des entreprises commerciales et de collaborer avec elles en vue de promouvoir une approche intégrée des opérations de déminage menées dans la zone de sécurité temporaire. La formation et le déminage se sont déroulés de manière satisfaisante, et on a noté une hausse de la productivité. Le contingent de déminage bangladais a opéré un roulement pendant la période à l'examen et la nouvelle équipe a commencé à travailler dans la région de Shilalo, dans le secteur ouest.

20. Les équipes de terrain chargées de sensibiliser la population aux dangers des mines, créées par le Centre de coordination de la lutte antimines, ont continué d'axer leurs activités d'information sur les personnes déplacées qui sont récemment rentrées chez-elles, dans le secteur ouest, conformément aux priorités établies en concertation avec les autorités érythréennes. Au total, les équipes ont sensibilisé 6 890 personnes.

VI. Évolution de la situation humanitaire

- 21. La situation humanitaire a continué de se dégrader en Érythrée. Pour la cinquième année consécutive, le manque de précipitations a nui aux récoltes et à l'élevage, ce qui, conjugué aux effets résiduels de la guerre, à la faiblesse de l'économie, à la perte de ressources et à l'absence de stratégies face à l'adversité, n'a fait qu'aggraver la situation des populations vulnérables. La mobilisation continue empêche également le pays de se consacrer pleinement à l'agriculture et à d'autres activités de relèvement. En outre, la sécheresse menace les cultures à cycle long et l'approvisionnement en eau des personnes et du bétail dans de nombreuses régions.
- 22. L'insuffisance des ressources financières recueillies à la suite de la procédure d'appel global de 2005 a contraint les organismes humanitaires à ramener le nombre de personnes recevant une aide alimentaire de 2,3 millions à 1,2 million et à réduire la ration alimentaire standard de 40 %. Cette réduction a déjà contribué à l'augmentation des taux de malnutrition dans certaines régions du pays et la pénurie de produits destinés à l'alimentation thérapeutique et complémentaire a nui à l'efficacité de la lutte contre la malnutrition croissante des enfants et des femmes.
- 23. En outre, quelque 19 000 personnes déplacées, qui ont regagné leur village d'origine ou ont été réinstallées, ainsi que les 51 000 personnes déplacées restantes et quelque 120 000 rapatriés du Soudan, restent entièrement tributaires des secours ou de l'aide à la réinsertion. Dans le cadre de la programmation conjointe, il est prévu, sous réserve que des fonds soient disponibles, de rapatrier dans leurs foyers quelque 10 000 autres personnes déplacées.
- 24. Les stocks alimentaires actuels, qui s'élèvent à 74 000 tonnes, risquent d'être épuisés d'ici à juillet 2005. J'engage la communauté des donateurs à répondre d'urgence à la procédure d'appel global pour l'Érythrée afin d'éviter une détérioration rapide de la situation humanitaire dans le pays.
- 25. En Éthiopie, les signes de dégradation de la sécurité alimentaire, notamment des taux de malnutrition aiguë dans certaines régions du pays, ont entraîné une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, lequel est passé de 3,1 à 3,8 millions. Les personnes vulnérables étant plus nombreuses, le volume de l'aide alimentaire nécessaire a augmenté de 66 198 tonnes, de sorte que les besoins alimentaires se chiffrent à 464 385 tonnes au total. Ils devraient augmenter davantage encore, d'au moins 160 000 tonnes, après les évaluations prévues en juin et juillet dans les zones de pâturages et les zones productrices de belg. L'insuffisance des ressources financières pour satisfaire les besoins non alimentaires, qui s'élèvent à 135 millions de dollars, demeure un sujet de préoccupation croissante étant donné que la culture de « l'alimentation d'abord » continue de l'emporter parmi les bailleurs de fonds. Des interventions appropriées sont urgentes dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'agriculture.

- 26. Le dispositif de sécurité productif, programme de sécurité alimentaire du pays qui vise à fournir une aide alimentaire à 5,2 millions de personnes victimes d'une pénurie alimentaire chronique, a débuté le 16 février, avec six semaines de retard. Les personnes dans le besoin n'ont commencé à en bénéficier, sous forme de denrées alimentaires et d'aide financière, qu'en mars et avril respectivement. Ce programme constitue un effort louable de la part de l'État, qui cherche à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, et la communauté internationale devrait continuer à lui apporter son plein appui. Cependant, la lenteur avec laquelle il est mis en œuvre et avec laquelle les bénéficiaires reçoivent des secours a fait que certains besoins n'ont pas été satisfaits et que la situation humanitaire, marquée par une augmentation des niveaux de malnutrition, s'est encore dégradée. La hausse continue du prix des denrées alimentaires pourrait mettre à rude épreuve le pouvoir d'achat déjà faible de cette population victime d'une insécurité alimentaire chronique. Il faut agir d'urgence pour remédier aux conséquences de ce retard.
- 27. Parallèlement, la stratégie d'action renforcée pour la survie des enfants, qui vise à faire bénéficier 7,5 millions d'enfants d'une surveillance nutritionnelle, de suppléments de vitamine A, de vaccins et d'une alimentation d'appoint, a déjà été mise en place dans 172 des 325 districts administratifs visés. Ce programme a été mis en œuvre au moment où l'inquiétude grandissait face aux taux de malnutrition alarmants recensés dans plusieurs régions du pays en proie à l'insécurité alimentaire.

Projets à impact rapide

28. La MINUEE a continué de mettre en œuvre de nombreux projets à impact rapide dans la zone de sécurité temporaire et les zones adjacentes, tant en Éthiopie qu'en Érythrée, grâce au financement reçu par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée. Les Gouvernements néerlandais, norvégien et irlandais ont généreusement contribué au Fonds. Depuis 2001, le montant total des contributions a augmenté, atteignant 1,2 million de dollars. Je prie instamment les donateurs de financer ces projets importants en versant de nouvelles contributions au Fonds.

Activités de lutte contre le VIH/sida

29. Le groupe de la MINUEE chargé de la lutte contre le VIH/sida a organisé des stages d'initiation pour le personnel nouvellement arrivé dans la zone de la Mission. Il a également offert des services de conseil et de dépistage volontaires au personnel nouvellement formé et distribué des documents d'information et des préservatifs dans tous les secteurs de la zone de la Mission.

Exploitation et abus sexuels

30. Le 19 avril, la MINUEE a désigné un nouveau coordonnateur chargé des questions liées à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu'un suppléant, pour appuyer la politique de « tolérance zéro » de la Mission. Dans cette optique, un stage de formation des formateurs, consacré à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, a eu lieu au mois de mai pendant deux jours, à l'intention de membres de tous les contingents des forces de maintien de la paix de la MINUEE.

31. Je constate avec satisfaction que les participants au stage ont déjà commencé à dispenser cette formation aux autres soldats des contingents. L'information sur cette question et les programmes de formation ont été traduits dans les principales langues des contingents. La MINUEE entend achever, d'ici à la fin juillet, un cycle de formation de base aux questions liées à l'exploitation et aux abus sexuels, destiné aux composantes militaire et civile de la Mission.

VII. Droits de l'homme

- 32. Les autorités érythréennes ont récemment levé les restrictions qui frappaient les activités de certains groupes religieux dans le pays. Cette nouvelle est encourageante et représente un progrès sur la voie du respect et de la protection de la liberté de culte des citoyens.
- 33. Depuis mon dernier rapport, la MINUEE a continué de suivre les incidents transfrontières, en particulier les allégations concernant l'enlèvement de civils et la disparition de personnes, en Éthiopie comme en Érythrée, et de s'efforcer d'en promouvoir un règlement pacifique. Les échanges de coups de feu décrits au paragraphe 4 ci-dessus, y compris ceux qui se sont produits les 9 et 11 avril 2005 dans la zone frontalière d'Om Hajer en Érythrée, auraient fait au total quatre morts, tous ressortissants éthiopiens. Par ailleurs, un membre des milices érythréennes a perdu la vie au cours d'un échange de coups de feu à Fawlina, en Érythrée. Pour ce qui est des victimes des incidents d'Om Hajer, des négociations sont en cours sous les auspices de la MINUEE pour que les dépouilles des victimes puissent être rapatriées en Éthiopie.
- 34. Dans le but de mettre en place des procédures permanentes permettant de faire face à ce type de situations, au cas où elles se reproduiraient à l'avenir, la MINUEE est en train de saisir les parties d'une proposition concernant un ensemble de procédures standard à suivre pour rapatrier les dépouilles des victimes dans leurs pays respectifs. Je prie instamment l'Éthiopie et l'Érythrée de donner leur plein appui à cette proposition.
- 35. Récemment, la MINUEE a interrogé un groupe de 41 nationaux éthiopiens, y compris des mineurs qui avaient été rapatriés par l'Érythrée sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge au début mars 2005. Les personnes interrogées se sont plaintes d'actes de discrimination et/ou de mauvais traitements aux mains des autorités érythréennes.
- 36. En Érythrée, 13 000 personnes sont rentrées chez elles à Shilalo; 6 000 autres personnes originaires de villages situés dans une zone actuellement sous administration éthiopienne ont également été installées dans la région de Shilalo. En dépit de l'aide financière, certes modeste, fournie par les autorités érythréennes, ces familles manquent encore cruellement de vivres, d'eau et de pâturage pour leur bétail. On craint que ces 6 000 personnes ne se heurtent à des difficultés car elles pourraient disputer à des communautés voisines l'accès à la terre et aux ressources en eau.
- 37. Depuis mon dernier rapport, la MINUEE a entrepris un certain nombre d'activités de coopération technique visant à contribuer à la création de capacités dans le domaine des droits de l'homme. À la suite d'une mission d'évaluation des besoins en deux phases effectuée en Éthiopie, les autorités et les organisations de la

société civile se sont engagées en faveur de divers programmes de formation aux droits de l'homme ciblés sur les forces de maintien de l'ordre, les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme.

- 38. La MINUEE est prête à entreprendre des activités analogues en Érythrée. Cependant, tout en étant généralement ouvertes à cette idée, les autorités ont proposé que le mandat de la mission en matière de droits de l'homme soit modifié pour tenir compte de la portée élargie des activités autorisées. J'invite les autorités érythréennes à aider la MINUEE à élargir sa coopération technique à la défense des droits de l'homme en Érythrée.
- 39. La MINUEE a continué d'assurer une formation aux droits de l'homme aux juges, aux procureurs, aux responsables du maintien de l'ordre et de l'administration pénitentiaire, ainsi qu'à la société civile en Éthiopie. En mars et avril, elle a donné des conférences dans le cadre de programmes de formation aux droits de l'homme organisés conjointement par le Ministère éthiopien de la justice et le Gouvernement norvégien à Dire Dawa et à Axum. Le succès de cette formation a amené d'autres partenaires à en faire la demande. Le Bureau des droits de l'homme de la MINUEE ne pourrait donner suite sérieusement à ces demandes que s'il disposait d'un budget et de ressources humaines à cet effet.

VIII. Information

- 40. La MINUEE a poursuivi ses activités d'information en organisant des points de presse hebdomadaires et en produisant des programmes radiophoniques, des bandes vidéo et ses bulletins. L'enlisement du processus de paix suscite un sentiment croissant de frustration en Érythrée, que reflètent les commentaires et les éditoriaux des médias du pays. Ces commentaires ont pris récemment une tournure plus virulente et plus belliqueuse. Les médias éthiopiens, quant à eux, se sont souvent intéressés à la préparation et à la conduite des élections législatives du 15 mai.
- 41. Les antennes locales mises en place à Addis-Abeba, Mekelle et Adigrat, du côté éthiopien, ont continué de recevoir un grand nombre de visiteurs pendant la période considérée. Les recherches effectuées pour trouver d'autres moyens de diffuser les matériels d'information des Nations Unies et de la MINUEE ont donné de bons résultats. La Mission est parvenue à un accord avec plusieurs organismes, notamment l'Association des voyagistes éthiopiens, le service de l'apprentissage à distance du Ministère de l'éducation et l'organisation non gouvernementale Christian Relief and Development Association, qui regroupe divers organismes, et tous ont récemment commencé à distribuer, par l'intermédiaire de leurs membres, les matériels des antennes. En Érythrée, les antennes locales sont malheureusement restées fermées.

IX. Aspects financiers

42. Dans sa résolution 58/302 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 198,3 millions de dollars, soit 16,5 millions de dollars par mois, au titre du fonctionnement de la MINUEE pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. L'Assemblée générale est actuellement saisie du

rapport contenant le budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, lequel se chiffre à 176 716 200 dollars. Au 31 mai 2005, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MINUEE s'élevait à 65,8 millions de dollars. À cette même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 2 milliards 27 millions de dollars.

X. Observations

- 43. Le fait que l'intégrité de la zone de sécurité temporaire a continué d'être préservée pendant la période considérée, en dépit de la persistance de difficultés dans le processus de paix et d'autres problèmes sur le terrain, est un résultat qui n'est pas négligeable. À ce propos, je tiens à féliciter les parties de l'attachement qu'elles continuent de manifester à l'Accord sur la cessation des hostilités, signé à Alger en juin 2000.
- 44. Je suis cependant profondément préoccupé par les cas d'échanges de coups de feu qui viennent de se produire dans la zone de sécurité temporaire. Ces incidents pourraient facilement dégénérer, au point de compromettre la stabilité militaire et de faire reculer le processus de paix. J'en appelle aux deux parties pour qu'elles continuent de faire preuve de la plus grande modération possible à tout moment et veille à ce que ces incidents déplorables ne se reproduisent pas. Dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité, j'ai demandé à l'Éthiopie de retirer celles de ses forces armées qui sont déployées près des zones frontalières et de revenir aux positions qu'elle occupait avant le 16 décembre 2004 pour contribuer à faire baisser la tension entre les deux pays. Les raisons de cet appel demeurent valides et j'engage instamment le Gouvernement à accorder d'urgence à cette question toute l'attention qu'elle mérite.
- 45. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix ne peut durer indéfiniment. Je voudrais donc recommander de nouveau au Conseil de sécurité d'entreprendre une mission en Éthiopie et en Érythrée pour donner aux deux pays l'assurance de son soutien indéfectible au processus de paix. J'appelle de nouveau les témoins présents à la signature de l'Accord d'Alger, en particulier les États qui ont de l'influence sur les parties, à jouer un rôle plus concerté afin d'aider les parties à sortir les négociations de l'impasse dangereuse et prolongée dans laquelle elles sont enlisées.
- 46. Dans mes rapports de septembre et de décembre 2004, j'ai encouragé la mise en œuvre de projets de coopération technique pour l'Éthiopie et l'Érythrée afin de répondre à des besoins supplémentaires dans le domaine des droits de l'homme. La promotion et la protection de ces droits est indispensable à la réalisation de la vision dont la Charte est l'expression. Les progrès accomplis jusqu'à présent en Éthiopie sont encourageants, et j'appelle l'Érythrée à coopérer à la mise en œuvre de programmes de coopération technique.
- 47. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, l'un des obstacles aux efforts accomplis pour trouver une solution au conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée tient à l'absence de dialogue politique entre les parties. Est-il besoin de souligner l'importance capitale du dialogue dans un conflit si l'on veut parvenir à une paix durable?

- 48. C'est avant tout à l'Éthiopie et à l'Érythrée qu'il appartient de parvenir à une paix durable. Elles doivent à leurs populations de s'acquitter de cette responsabilité. La communauté internationale est prête à appuyer leurs efforts pour respecter les obligations qu'elles ont contractées au titre des traités auxquels elles sont parties. La première d'entre elles consiste à mettre en œuvre la décision de la Commission du tracé de la frontière afin de mettre un terme à une source majeure de conflit.
- 49. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Legwaila Joseph Legwaila, et au personnel civil et militaire de la MINUEE pour leur dévouement et leurs efforts soutenus. Je tiens aussi à remercier tous les partenaires de la Mission, notamment les équipes de pays des Nations Unies et d'autres organismes humanitaires, différents États Membres, l'Union africaine et d'autres organisations internationales pour le soutien qu'ils continuent d'apporter au processus de paix.

Annexe I

Dix-septième rapport sur les travaux de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie

- 1. On trouvera ci-après le texte du dix-septième rapport de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, qui porte sur la période du 1^{er} mars au 30 mai 2005.
- 2. Conformément à ce qu'elle avait annoncé au paragraphe 32 de son seizième rapport, la Commission a suspendu toutes ses activités dans la zone. Ses bureaux extérieurs ont été fermés; les contrats du personnel ont été résiliés et les avoirs de la Commission sur le terrain sont, pour l'instant, placés sous la garde de la MINUEE. Il n'y a donc plus d'activités de tracé de la frontière.
- 3. La situation juridique et les possibilités concrètes de progrès demeurent celles qui sont décrites dans le seizième rapport de la Commission.
- 4. La Commission poursuivra éventuellement son travail de tracé de la frontière si les parties parviennent à un accord sur la reprise de ce travail.

Le Président de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée (Signé) Sir Elihu Lauterpacht

30 mai 2005

Annexe II

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : état des contributions au 9 mai 2005

Pays	Observateurs militaires	Soldats	Officiers d'état-major	Total	Eléments nationaux de soutien logistique
Afrique du Sud	5		1	6	
Algérie	8			8	
Allemagne	2			2	
Autriche	2		1	3	
Bangladesh	7	168	6	181	
Bénin					
Bosnie-Herzégovine	9			9	
Bulgarie	5		2	7	
Chine	7			7	
Croatie	7			7	
Danemark	4			4	
Espagne	3		1	4	
États-Unis d'Amérique	7			7	
Fédération de Russie	6			6	
Finlande	7		4	11	
France			1	1	
Gambie	4		2	6	
Ghana	12		4	16	
Grèce	3			3	
Inde	8	1 524	22	1 554	
Iran (République islamique d')	3			3	
Italie		43	1	44	14
Jordanie	7	949	11	967	
Kenya	11	314	10	335	
Malaisie	7		3	10	
Namibie	4		1	3	
Népal	5			5	
Nigéria	5		3	8	
Norvège	5			5	
Paraguay	3			3	
Pérou	3			3	
Pologne	6			6	
République tchèque	2			2	
République-Unie de Tanzanie	8		2	10	
Roumanie	7			7	
Suède	5			5	
Suisse	3			3	
Tunisie	8		3	5	
Ukraine	7			7	
Uruguay	5	33	3	41	
Zambie	10		3	13	
Total	214	3 031	84	3 329	14